



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 juillet 2021
18 heures 30

AS/SP

N° 002732

Ressources
Humaines - Création
d'un emploi non
permanent Contrat de
projet - Tuteur du
Campus connecté

Affiché le :

Le mardi 13 juillet 2021 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 17 juillet 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme SYLVIE TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

Madame le Maire expose que désormais les employeurs publics peuvent conclure des contrats de projet en application de la loi du 6 août 2019.

Ce type de contrat vise à permettre de recruter des agents sur un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié, quelle que soit la catégorie hiérarchique de l'emploi.

Le contrat de projet est obligatoirement un contrat à durée déterminée dont la durée maximale ne peut pas excéder six ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu.

La Ville d'Apt, éloignée des établissements d'enseignement supérieur de la région fait partie des territoires retenus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour créer un campus connecté permettant à différents publics d'accéder à l'enseignement supérieur.

Pour permettre le bon fonctionnement du Campus connecté, la ville a besoin de recruter un agent pour assurer les fonctions de tuteur(trice) à temps complet (35 heures hebdomadaires), qui aura ainsi pour mission d'animer, de dynamiser et d'accompagner individuellement les étudiants dans le déroulement de leur formation

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Accueil et inscription des électeurs
du 13 au 18 juillet 2021, 18h30 - 20h
Mairie de la Ville d'Apt
Date de l'émission : 27/07/2021
Date de la réception en préfecture : 27/07/2021

sur un plan méthodologique en favorisant le rapprochement de l'enseignement supérieur et la recherche du territoire aptésien.

La personne candidate à ce poste devra justifier d'une formation universitaire impérative, ou d'une expérience très significative dans le domaine pédagogique en qualité d'enseignant.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3-II et 34 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, article 3-1 ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

**LE CONSEIL
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Crée, un emploi non permanent pour assurer les fonctions de Tuteur(trice) du Campus connecté dans le grade d'Attaché territorial, filière administrative, catégorie A, pour une durée prévisible estimée à 36 mois, soit du 7 juillet 2021 au 6 juillet 2024 inclus.

Dit, que le contrat de projet pourra être renouvelé pour achever l'opération qui en a justifié le recours dans la limite de 6 ans maximum.

Décide, que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 5, indice brut 567 - indice majoré 480 du grade de recrutement, assortie d'un régime indemnitaire.

Modifie, le tableau des effectifs.

Dit, que les crédits correspondants seront inscrits au budget – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**

Par délégation de
Jean ALLAUD
Premier adjoint



Accusé de réception en préfecture
094-218-0003 du 02/10/21 à 10h27
Date de télétransmission : 21/07/21
Date de dépôt en préfecture : 17/07/2021